



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

n°2024 – 021

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

## SEANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 21 mai, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai.

Membres en exercice : 17		Secrétaire de séance : Luc GUILLAUME
Présents : 16	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Christine TREDANT	
Absents : 1	Damien SCHELL	
Procurations : 1	Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE	
Ayant pris part au vote : 17	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

### Délibération n°2024 – 021 :

*Objet : Demande d'enregistrement d'une ICPE pour l'exploitation d'une installation de revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique de « Raoul Guyot Galvano »*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'entreprise « Raoul Guyot Galvano » d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique.

Monsieur le Maire rappelle, qu'au regard de la réglementation, une telle demande doit faire l'objet :

- d'un dossier complet motivant le projet et détaillant les impacts potentiels ainsi que les précautions prises par l'entreprise pour les limiter,
- d'une consultation pendant laquelle ce dossier est mis à disposition du public à la Mairie pendant les heures d'ouverture. Celle-ci a lieu depuis le 27 avril 2024 et se terminera le 10 juin 2024,
- d'un avis de la municipalité concernée à prononcer avant le 25 juin 2024. A défaut, l'avis est réputé favorable.

En conséquence de quoi, le Maire demande à l'Assemblée de donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

L'exposé du Maire étant entendu, après en avoir débattu :

- regrettant qu'une usine ait été autorisée à s'installer si proche des commerces et habitations voisines et émettant ses craintes au regard du risque en cas d'accident industriel ou de fuite,
- ayant pris connaissance des observations concordantes de la DREAL qui a elle-même interrogé l'entreprise sur la question de l'implantation des bâtiments (page 6 du mémoire réponse répertorié au dossier 23-231),
- considérant que la DREAL, au terme du dossier, autorise cette demande d'enregistrement d'une ICPE de « Raoul Guyot Galvano »,
- notant que la réglementation française, contraignante en matière de sécurité des ICPE, permet de réduire les risques,
- exprimant ses doutes sur l'adéquation de cette procédure compte tenu du fait que l'installation est déjà en place à ce jour dans les locaux de l'entreprise,

l'Assemblée par 8 voix pour, 0 voix contre et après abstention de Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT et Christine TREDANT, émet un avis favorable à l'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique de « Raoul Guyot Galvano ».

**Suffrages exprimés : 8**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 9

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 025-212501936-20240530-2024\_021-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :